

**A QUI S'ADRESSE LA
FORMATION**

Chefs d'établissements, cadre de santé, équipe de direction, personnel administratif

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes
Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique
Cofordis

La responsabilité des établissements de santé privés

Objectifs de la formation

Appréhender les règles juridiques qui régissent le fonctionnement des établissements de santé privée.

Appréhender et pouvoir faire face aux différents contentieux dont peut faire face un établissement de santé privée.



Programme – réf. : P.SA.REETSAPU

- **Module 1: Présentation et explication des règles juridiques lié aux contrats d'hospitalisation et de soin passé entre la clinique et le patient**
- **Module 2: Présentation et explication des règles juridiques des professionnels de santé salariés de la structure de soin**
- **Module 3: Présentation et explication de la responsabilité qui incombe aux structures de soins en cas de contentieux médical touchant un des salariés de la structure.**
- **Module 4: Présentation et explication de la responsabilité de la structure de soin en cas de contentieux lié aux contrats d'hospitalisation et de soin (défaut d'organisation....)**
- **Module 5: Présentation et explication des droits et des devoirs qui incombe aux patients**
- **Module 6 : Retour et analyse sur les situations contentieuses rencontrées par la structure de soin**